
Bulletin d'informations

Établissement scolaire Estavayer-Sévaz

2023-2024



Table des matières

Calendrier scolaire	2
Adresses et numéros utiles	3
Zone 1 – Estavayer-le-lac et Font	
Classes de 1H et 2H, horaires des classes	4
Classes de 3H à 8H	5
Horaires des classes d’Estavayer-le-lac ; Font, horaires des classes et du bus	6
Zone 2 – Montbrelloz et Rueyres-les-Prés	
Montbrelloz – Classes de 1H à 8H, horaires des classes et du bus.....	7
Rueyres-les-Prés – Classes de 1H à 8H, horaires des classes et du bus	8
Zone 3 – Murist et Vuissens	
Murist – Classes de 1H à 8H, horaires des classes et du bus	9
Le Conseil des parents	10
Relations et communications « école-parents » KLAPP	11
Demandes de congé ; Jours Joker ; absences et maladie.....	12
Rendez-vous médicaux ; retards ; fournitures scolaires	13
Cours de langue et de culture (LCO) ; Cours d’appui ; Devoirs surveillés.....	14
Sécurité routière	15
Trottinettes et planches à roulettes	16
Pédibus ; Directives du bus scolaire et sanctions.....	17
Services auxiliaires SLPP au CEP	18
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité ; Compensation des désavantages .	19
Les travailleurs sociaux ; Assurance scolaire ASA	20
Accueil extrascolaire ; Association d’Accueil Familial de Jour (mamans de jour).....	21
Médecine scolaire ; Service dentaire	22
Les poux ; les tiques ; éducation sexuelle.....	23
Cours de prévention ; Recommandations de santé	24
Sport dans le cadre de l’école ; Piscine	25
Sport facultatif ; Camp de ski 2024	26
Catéchèse œcuménique pour les 1-2H ; Éthique religieuse ;.....	27
Nos us et coutumes ; ACT ; Bibliothèque publique	28
Des personnes à qui parler.....	29
Café-Parents-Enfants	30
Règlement de l’établissement scolaire d’Estavayer- Sévaz	31 à 33

Calendrier de l'année scolaire 2023-2024

Rentrée scolaire 2023	:	jeudi 24 août 2023
Vacances d'automne	:	du samedi 14.10.2023 au dimanche 29 octobre 2023
Toussaint	:	mercredi 1 ^{er} novembre 2023
Immaculée conception	:	vendredi 8 décembre 2023
Vacances de Noël	:	du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
Vacances de Carnaval	:	du samedi 10 février 2024 au dimanche 18 février 2024
Vacances de Pâques	:	du vendredi 29 mars 2024 au dimanche 14 avril 2024
Fête du 1 ^{er} mai	:	mercredi 1 ^{er} mai 2024/ congé pour les élèves
Pont de l'Ascension	:	du jeudi 9 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024
Pentecôte	:	lundi 20 mai 2024
Journée pédagogique	:	mardi 21 mai 2024 / congé pour les élèves
Fête Dieu	:	du jeudi 30 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024
Clôture scolaire	:	vendredi 5 juillet 2024
Rentrée scolaire	:	jeudi 22 août 2024

2023	Août				
Lundi		7	14	21	28
Mardi	1	8	15	22	29
Mercredi	2	9	16	23	30
Jeudi	3	10	17	24	31
Vendredi	4	11	18	25	

2023	Septembre				
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

2023	Octobre				
Lundi	2	9	16	23	30
Mardi	3	10	17	24	31
Mercredi	4	11	18	25	
Jeudi	5	12	19	26	
Vendredi	6	13	20	27	

2023	Novembre				
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	

2023	Décembre				
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

2024	Janvier				
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	31
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

2024	Février				
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	

2024	Mars				
Lundi		4	11	18	25
Mardi		5	12	19	26
Mercredi		6	13	20	27
Jeudi		7	14	21	28
Vendredi	1	8	15	22	29

2024	Avril				
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

2024	Mai				
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	31

2024	Juin				
Lundi		3	10	17	24
Mardi		4	11	18	25
Mercredi		5	12	19	26
Jeudi		6	13	20	27
Vendredi		7	14	21	28

2024	Juillet				
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	31
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

Adresses et numéros utiles

Direction des écoles Ch. du Sacré-Cœur 2 1470 Estavayer-le-Lac	M. Christophe Lambert – Directeur 026 664 89 01 – 079 647 83 24 – dir.ep.estavayer@edufr.ch	
	Mme Nathalie Chatton Bourqui – Adjointe de Direction 026 664 89 02 – 079 566 03 84 – nathalie.chatton@edufr.ch	
Inspectorat scolaire Rte André-Piller 21 1762 Givisiez	M. Frédéric Gander – Inspecteur scolaire 026 305 73 83 – frederic.gander@fr.ch	
Secrétariat des écoles Rue de l’Hôtel de Ville 11 1470 Estavayer-le-Lac	Mme Evelyne Rouvenaz 026 664 80 15	ecoles@estavayer.ch Ouvert du lundi au jeudi 08h30 à 11h30 14h00 à 16h30
	Mme Marie-Claude Moret 026 664 80 16	
Formation, sports et cohésion sociale Rue de l’Hôtel de Ville 11	M. Yves Blanc – Conseiller communal 078 809 64 75 – Y.Blanc@estavayer.ch	
Service des Sports Rue de l’Hôtel de Ville 11 1470 Estavayer-le-Lac	M. Julien Roy – Chef de secteur 079 862 33 19	sports@estavayer.ch
	M. Thierry Strabowski 079 429 43 84	
	M. Jonas Magne 078 893 11 68	
Accueil extrascolaire et devoirs surveillés Impasse Motte-Châtel 11 1470 Estavayer-le-Lac	Mme Natacha Besson – Cheffe de secteur 026 664 89 48 - aes@estavayer.ch	
Animation Jeunesse Rue du Musée 2 1470 Estavayer-le-Lac	Mme Delphine Rapin – Cheffe de secteur 026 664 80 67	
	Mmes Laura Mayor et Laurence Deillon – animation@estavayer.ch	
Catéchisme catholique	Mme Marianne Berset - berset.p@bluewin.ch	
Catéchisme réformé	Mme Isabelle Marchand - marchandisabelle@bluewin.ch	
Centre éducatif et pédagogique (CEP) 1470 Estavayer-le-Lac	École spécialisée, service de psychologie, logopédie et psychomotricité 026 663 91 10 - contact-cep@edufr.ch	
Cycle d’orientation d’Estavayer - COES 1470 Estavayer-le-Lac	Cycle d’orientation de la Broye 026 663 95 00 - secr.co.estavayer@edufr.ch	

Zone 1 – Estavayer-le-Lac et Font

Nos classes de 1H et 2H



Maison Griset

Rue de Forel 6

- 3 classes
- 1 salle de rythmique

1H-2HA	Jessica Maendly Irène d'Ancona	026 664 89 61
1H-2HB	Kim Racine Vanessa Amaral	026 664 89 62
1H-2HC	Chantal Gilliand	026 664 89 63



Motte – Châtel

Impasse Motte-Châtel 13

- 4 classes
- 1 salle de rythmique
- 1 accueil extrascolaire

1H-2HD	Virginie Golay Pascaline Bondenet	026 664 89 41
1H-2HE	Murielle Bise Anne Pellerin	026 664 89 42
1H-2HF	Laetitia Pythoud Laetitia Pidoux	026 664 89 43
1H-2HG	Arta Berisha Vanessa Amaral	026 664 89 44



Les horaires de classe pour les 1H et 2H



08h00 -11h40 et 13h40 -15h20

Pour les 1H : Lundi matin - Mardi après-midi - Mercredi matin et vendredi matin

Pour les 2H : Lundi - Mardi matin - Jeudi et vendredi

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H et 2H	2H	1H	2H	1H et 2H
Après-midi	2H	1H	Congé	2H	2H

Nos classes de 3H à 8H



Sacré-Cœur / Nouveau bâtiment Chemin du Sacré-Cœur 2

- 12 classes
- 2 classes ACT et 1 classe de soutien

3HA	Laurence Pochon Rebecca Convers	026 664 89 15
3HB	Dominique Bondallaz Marie Rubin	026 664 89 16
3HC	Sarah Catano Laura Balerdi	026 664 89 17
4HA	Justine Delley	026 664 89 11
4HB	Nadia Bloechle Crystel Gubser	026 664 89 12
4HC	Nadia Cochard	026 664 89 14
4HD	Tanja Rapin	026 664 89 19
5HD	Claudia Marci	026 664 89 13
7HA	Julie Torche	026 664 89 18
7HB	Delphine Michel Laura Nobs	026 664 89 21
7HC	Lysa Von Allmen	026 664 89 22
8HA	Junior Manizao Caroline Mazza	026 664 89 20



La route d'Yverdon Route d'Yverdon 7

- 6 classes
- 1 salle d'AC



5HA	Joceline Biland Nathalie Robatel Nuoffer	026 664 89 54
5HB	Leticia Ribezzo	026 664 89 55
5HC	Caroline Cotting	026 664 89 56
6HA	Daniela Diogo Estelle Chassot	026 664 89 51
6HB	Fabienne Dafflon Patricia De Brito	026 664 89 52
6HC	Paquita Butty Francine Kuhn	026 664 89 53

Les horaires de classe pour Estavayer-le-Lac

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
*3H - 8H	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 CONGE	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 13h40-15h20

*Alternance **3H** : mardi ou jeudi matin, **4H** : mardi ou jeudi après-midi

Zone 1 – Font



Font
Sous- La -Ville 26



- 2 classes

8HB	Laura Overney Céline Dutoit	026 664 89 96
8HC	Cédric Golay	026 664 89 97

Les horaires de classe pour Font

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8H	07h50-11h30 13h30-15h10	07h50-11h30 13h30-15h10	07h50-11h30 -	07h50-11h30 13h30-15h10	07h50-11h30 13h30-15h10

Les horaires du bus Estavayer-le-Lac-Font

Pour les enfants d'Estavayer-le-Lac se rendant à Font et retour

	Aller	Retour		Aller	Retour
Estavayer « Sacré-Cœur »	7h30			13h10	
Font - École	7h36	11h35		13h16	15h15
Estavayer « Sacré-Cœur »		11h43			15h23

Pour les enfants de Font se rendant à Estavayer et retour

	Aller	Retour	Aller	Retour
Font école	7h38		13h18	
Estavayer « Sacré-Cœur »	7h44	11h43	13h24	15h23
Parking de la Chaussée	7h45	11h44	13h25	15h24
Estavayer « Amarante »	7h47	11h46	13h27	15h26
Estavayer « Casino »	7h52	11h51	13h32	15h31
Estavayer « Stavia »	7h54	11h53	13h34	15h33
Font – École		11h58		15h38

Zone 2 – Montbrelloz et Rueyres-les-Prés



Montbrelloz Au Jardinier 20

- 4 classes
- 1 classe ACT

1H-2HO	Angélique Gassmann	026 664 89 91
*3H-4HO	Estelle Prébandier	026 664 89 92
5H-6HO	Alice Von Burg	026 664 89 93
7H-8HO	Adèle Vouardoux	026 664 89 94



*Alternance **3H** : mardi matin congé, **4H** : jeudi après-midi congé

Les horaires de classe



Pour les 1H : Lundi matin - Mardi après-midi - Mercredi matin et vendredi matin

Pour les 2H : Lundi - Mardi matin - Jeudi et vendredi

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 08h20-11h55	1H et 2H	2H	1H	2H	1H et 2H
Après-midi 13h55 – 15h35	2H	1H	Congé	2H	2H
3H-8H	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 -	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35

Les horaires du bus

Pour les enfants de Vernay se rendant à Montbrelloz et retour ligne publique 551

	Aller	Retour	Aller	Retour
Les Planches	7h57	12h16	13h37	15h48
Forel Village	7h59	12h14	13h39	15h46
Forel La Vernase	8h00	12h12	13h40	15h44
Forel Forestel	8h01	12h11	13h41	15h43
Autavaux bifurcation	8h02	12h10	13h42	15h42
Montbrelloz école	8h07	12h07	13h47	15h39

Pour les enfants de Vernay se rendant à Rueyres-les-Prés et retour ligne publique 551

	Aller	Retour	Aller	Retour
Montbrelloz village	8h03	12h18	13h33	15h55
Autavaux bifurcation	8h05	12h13	13h35	15h50
Forel Forestel	8h06	12h12	13h36	15h49
Forel La Vernase	8h07	12h11	13h37	15h48
Forel village	8h09	12h10	13h39	15h47
Les Planches	8h11	12h08	13h41	15h45
Rueyres-les-Prés école	8h18	12h04	13h48	15h41

Zone 2 - Rueyres-les-Prés



Rueyres-les-Prés

Route du Soleil 84

- 11 classes
- 1 classe ACT
- 1 accueil extrascolaire



1H-2HL	Sophie Doudin	026 664 89 99
1H-2HM	Aurélie Duc Désirée Recordon	026 664 89 82
1H-2HN	Jessica Besson Caroline Dähler	026 664 89 81
*3HM	Florian Wenger	026 664 89 89
*3HN	Astrid Marmy Sandra Andrey	026 664 89 84
*4HM	Justine Crittin	026 664 89 83
5HM	Isabelle Majeux Nathalie Chatton Bourqui	026 664 89 86
5HN	Valérie Le Léa Bovard	026 664 89 90
6HM	Caroline Wenger Véronique Pradervand	026 664 89 85
7HM	Céline Huguet Loriane Méan	026 664 89 88
8HM	Virginie Fässler Loriane Méan	026 664 89 87



Alternance : **3HM** mardi matin congé / **3HN** jeudi matin congé * **4H** : mardi ou jeudi après-midi

Les horaires de classe



Pour les 1H : Lundi matin - mardi après-midi - Mercredi matin et vendredi matin

Pour les 2H : Lundi - Mardi matin - Jeudi et vendredi

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 08h20 – 11h55	1H et 2H	2H	1H	2H	1H et 2H
Après-midi 13h55 – 15h35	2H	1H	Congé	2H	2H
3H-8H	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 -	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35

Les horaires du bus

Pour les enfants de Sévaz, Bussy, Morens, se rendant à Rueyres-les-Prés et retour ligne publique 554

	Aller	Retour	Aller	Retour
Sévaz, village	8h09	12h15	13h39	15h50
Bussy, croisée	8h10	12h13	13h40	15h48
Morens FR	8h15	12h09	13h45	15h44
Rueyres-les-Prés, la Chavane	8h16	12h07	13h46	15h42
Rueyres-les-Prés, anc. Poste	8h17	12h06	13h47	15h41
Rueyres-les-Prés, école	8h19	12h05	13h49	15h40

Zone 3 – Murist- Vuissens



Murist

Le Rosset 55

- 8 classes
- 1 salle AC
- 1 accueil extrascolaire



1H-2HV	Alexia Butz Mathilde Bonvin	026 664 89 71
1H-2HW	Sandy Renevey	026 664 89 72
3HV	Salomé Salomon	026 664 89 73
4HV	Carole Dedelley Mathilde Bonvin	026 664 89 75
5HV	Stéphanie Dafflon Carole Dedelley	026 664 89 74
6HV	Sandrine Losey Nadia Huguet	026 664 89 77
7HV	Daniel Chassot Nathalie Chatton Bourqui	026 664 89 76
8HV	Emilie Fasel Nadia Huguet	026 664 89 98



*Alternance **3H** : mardi ou jeudi matin, **4H** : mardi ou jeudi après-midi

Les horaires de classe

NOUVEAU

Pour les 1H : Lundi matin - mardi après-midi - Mercredi matin et vendredi matin

Pour les 2H : Lundi - Mardi matin - Jeudi et vendredi

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 08h10 -11h50	1H et 2H	2H	1H	2H	1H et 2H
Après-midi 13h55 – 15h35	2H	1H	Congé	2H	2H
3H-8H	08h10-11h55 13h55-15h35	08h10-11h55 13h55-15h35	08h10-11h55 -	08h10-11h55 13h55-15h35	08h10-11h55 13h55-15h35

Les horaires du bus

Pour les enfants de Vuissens et Franex se rendant à l'école à Murist et retour

	Aller	Retour	Aller	Retour
Vuissens poste	7h44	12h15	13h29	16h02
Vuissens école	7h45	12h14	13h30	16h01
Franex	7h57	12h01	13h42	15h48
Murist école	8h05	11h55	13h50	15h40

Pour les enfants de La Vounaise et Montborget se rendant à l'école à Murist et retour

	Aller	Retour	Aller	Retour
La Vounaise	7h55	12h03	13h42	15h43
Montborget	7h58	12h08	13h45	15h48
Murist école	8h05	12h00	13h50	15h40

Le Conseil des parents

Le Conseil des parents se compose de 11 parents d'élèves, dont au moins deux représentants par zone de notre Cercle scolaire, nommés par le Conseil communal.

Il permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement scolaire et la Commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le corps enseignant est représenté par une personne. La Direction des écoles fait également partie de ce Conseil. Le secrétariat est géré par le Service des écoles.

En cas de questions, de remarques ou de propositions, vous pouvez contacter ses membres via l'adresse conseildesparents@estavayer.ch



Il se compose comme suit :

M. Yves Blanc – Conseiller en charge du dicastère des écoles – Président du Conseil des parents
Monsieur Christophe Lambert – Directeur des écoles
Mme Nathalie Chatton Bourqui – Adjointe
M. Cédric Golay – Représentant des enseignants

Représentants de la Zone 1

Mme Patricia Amstutz – Estavayer-le-Lac
Mme Prissillia Buttitta – Estavayer-le-Lac
Mme Virginie Rey – Font
M. Bernard Borcard - Font

Représentants de la Zone 2

Mme Aurélie Bally – Rueyres-les-Prés
Mme Sara Gomes - Morens
M. Matthias Hirschi - Autavaux

Représentants de la Zone 3

Mme Mélanie Pillonel - Murist
M. Sébastien Noël - Vuissens

Représentante de Sévaz

Mme Mélanie Schwab - Sévaz

Rencontres parents-enseignants

Une soirée est en général organisée par les enseignants en début d'année scolaire. Une rencontre individuelle avec les parents est organisée dans tous les degrés dans le courant de l'année.

- Des rencontres personnalisées supplémentaires peuvent avoir lieu en fonction des besoins et en accord avec l'enseignant.
- **En cas de conflit** : Les parents prendront la peine de **s'adresser** si nécessaire **à l'enseignant de leur enfant** afin d'éclaircir la situation.
- Dans un deuxième temps, si le problème n'est pas résolu, ils contacteront **la Direction des écoles**.



La communication instantanée « Ecole - Parents »

L'application Klapp – Nouvelle solution cantonale

Le canton de Fribourg a sélectionné la Société Klapp Sàrl pour fournir une solution cantonale de communication instantanée. Imaginée et réalisée par une équipe de parents, afin de rendre la **communication entre les parents et l'école** plus simple et plus rapide. Nous sommes entièrement convaincus du bénéfice de cette solution financée par le canton dès l'été 2023.

Son côté écologique est également un des points importants puisque cela évite l'impression de la plupart des documents.

La communication entre l'école et vous est un facteur très important pour le bon déroulement de l'année scolaire. Notre établissement a pour objectif d'améliorer cette communication avec des outils d'information modernes, efficaces et respectueux de la protection des données.

Vous aurez dès lors et à tout moment une vue d'ensemble des informations concernant vos enfants. Les informations de l'école transmises via Klapp arrivent sur une application spécialement dédiée et ne se mélangeront plus avec vos autres messages.

Klapp n'est pas seulement une solution de communication simple et sécurisée, elle gère également vos données avec la plus grande des précautions : les données sont exclusivement stockées en Suisse.



Demandes de congé

La Direction rappelle aux parents que pour toutes les demandes de congé, ils doivent utiliser le **formulaire officiel** qui se trouve sur le site de la Commune d'Estavayer <https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/ecole-enfantine-primaire/cercle-scolaire-destavayer-sevaz> ou le demander au Secrétariat des écoles.

Seul ce formulaire sera accepté et devra être retourné à la Direction d'établissement dir.ep.estavayer@edufr.ch, par courrier ou par courriel mais au **minimum 3 semaines avant** la date souhaitée.



Selon la loi scolaire, un congé peut être accordé si le motif est justifié, comme un événement familial important (décès, mariage) ou un événement artistique, sportif ou culturel auquel participe l'élève. En cas de dépôt tardif, la Direction se réserve le droit de ne pas entrer en matière sur la demande (sauf circonstances exceptionnelles).

Jours de congé « Joker » Art. 21 al. 2 LS et Art. 36a RLS

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif.

- L'annonce a lieu au moins une semaine à l'avance à **l'enseignant-e de la classe** (via Klapp). Cependant, les demandes faites durant les vacances scolaires seront refusées.
- Aux dates suivantes, aucun jour joker ne peut être octroyé : le premier jour d'école de l'année scolaire, lors d'activités scolaires (voyages scolaires, course d'école, camp de ski ou camp vert, journées sportives et culturelles) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours inutilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.



Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi du programme. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

- En cas d'absence injustifiée d'un élève, la Direction de l'école peut restreindre ou refuser le droit aux jours joker.

Absences et maladie

En cas d'absence non annoncée par les parents au début de la classe, l'enseignant appellera ces derniers. En cas de non-réponse, la procédure sera lancée afin de savoir où se trouve l'enfant. Le Service des écoles sera prévenu et poursuivra la procédure. Cette dernière peut aboutir à l'intervention de la police communale.

En cas de maladie de l'enfant, les parents **préviennent l'enseignant par Klapp** et ce, **durant tous les jours d'absence** jusqu'au retour en classe.



Rendez-vous médicaux

Dans la mesure du possible, les rendez-vous chez le médecin ou le dentiste seront pris en dehors des heures de classe. Dans le cas contraire, **veuillez informer l'enseignant par Klapp** si possible 3 jours avant la date du rendez-vous.

Retards

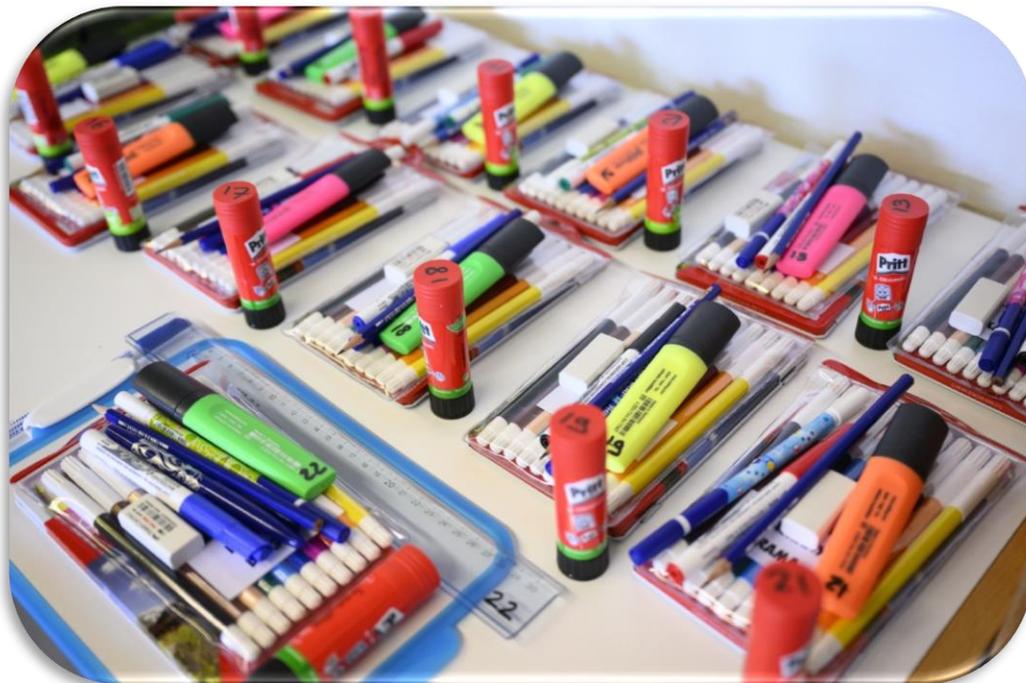
Afin de respecter les règles et le bon fonctionnement de la classe, les élèves doivent être dans la cour de l'école **au maximum 10 minutes** avant le début des cours. Il est important que votre enfant soit à l'heure.

En cas de retards répétés, le corps enseignant sera dans l'obligation de prévenir la Direction d'établissement et des sanctions pourraient être prises.

Fournitures scolaires

Gratuité de l'école ; La loi précise que les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures scolaires (crayons de couleurs, gommes, feutres), mais leur fournissent tous les effets et équipements personnels (sac d'école, pantoufles, plumier, affaires de sport).

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.



Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/cours-de-langue-et-de-culture-dorigine-lco>

Cours d'appui

Des jeunes étudiants de la région se mettent à disposition contre une petite rémunération pour donner des cours d'appui aux enfants rencontrant des difficultés.

Une liste des personnes est à disposition auprès du Service des écoles : ecoles@estavayer.ch. Cette liste est mise à jour au début de chaque année scolaire.

Devoirs surveillés

La Commune organise un service de devoirs surveillés pour les élèves **des classes de 3^e à 8^e**.

Pour la zone 1 Estavayer-le-Lac-Font, ils se déroulent :

A l'école de Motte-Châtel ou à l'école du Sacré-Cœur.

Pour les zones 2 et 3, ils ont lieu en fonction de la demande.



Dès que les enfants ont terminé leurs tâches scolaires, mais au minimum après 30 minutes, ils sont priés de rentrer chez eux. Les surveillants(e) vérifient uniquement les devoirs du jour. Tout enfant se présentant aux devoirs surveillés et qui n'aura pas été inscrit officiellement ne pourra être accepté, ceci pour des raisons évidentes d'organisation. **La participation financière à la charge des parents est de CHF 6.50 par période.**

L'inscription est en principe valable pour toute l'année scolaire. Si vous désirez par la suite renoncer aux devoirs surveillés, vous êtes priés **de l'annoncer par écrit un mois à l'avance.**

Vous avez la possibilité d'y inscrire votre enfant au moyen d'un **formulaire disponible au Service des écoles** ou sur le site <https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/devoirs-surveilles>

Conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école



En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

Nous vous rappelons que **le trajet** depuis la maison jusqu'à l'arrêt de bus ou jusqu'à l'école, **est sous la responsabilité des parents**.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

A vélo

Les enfants sont libres de venir à vélo à l'école, toutefois nous recommandons d'attendre que les bases leur soient enseignées lors du cours d'initiation **en 6H**.

Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ; **feux, catadioptres, freins**
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



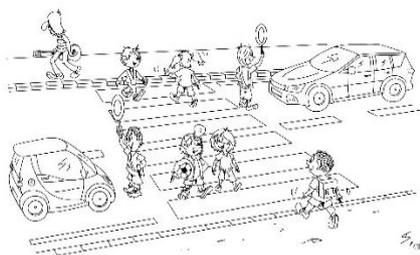
Parents en voiture / parents taxi

Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours des écoles.

- Si l'utilisation de la voiture s'avère impérative, il est conseillé de prévoir suffisamment de temps pour le déplacement.
- **Utilisez les places prévues pour vous garer, et évitez toute manœuvre à proximité de l'école. Dans l'idéal, laissez votre enfant parcourir au moins une partie du trajet à pied.**



Aidez-nous à protéger vos enfants !



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé ;
- Ceinture, rehausseur, appui-tête ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, **soyez visibles !**

De jour comme de nuit, **portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.**



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation
routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch



Trottinettes

Les trottinettes font aujourd'hui partie du quotidien. Bien que les accidents graves soient rares, suivez les conseils du BPA pour arriver à bon port. **Attention d'adapter sa vitesse à celle des piétons !** Pour venir à l'école, les trottinettes électriques sont interdites.

Où as-tu le droit de rouler ?

- Trottoirs
- Chemins pour piétons
- Zones piétonnes
- Zones de rencontre
- Routes secondaires peu fréquentées sans trottoir ni chemin pour piétons/pistes cyclables
- Pistes cyclables (uniquement en cas de faible trafic)

Où n'as-tu pas le droit de rouler ?

- Routes principales ou toute autre route où le trafic est important
- Accès interdits aux piétons
- Circulation interdite aux engins assimilés à des véhicules (trottinettes électriques)

Comment dois-tu te comporter ?

- Si tu roules à trottinette, tu dois respecter les mêmes règles que les piétons.
- Tu dois respecter les piétons et leur laisser la priorité !
- Sur la chaussée, tu dois rouler au bord droit.

De nuit, doit-on rouler avec des feux ?

Oui, **la nuit ou en cas de mauvaise visibilité** ou lorsqu'il pleut, si on roule sur la chaussée, il **faut équiper sa trottinette** avec un feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière afin d'être bien visible ! **Le casque est vivement conseillé.**



Pédibus

Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus mais à pied !

Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école, à renforcer leur autonomie et à les amener ensuite à se déplacer seuls, à pied, en sécurité.



Entre voisins, **les parents s'organisent** et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins ; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités. Vous trouverez de plus amples informations sur <https://pedibus.ch/fr/>

Directives du bus scolaire

Principes

- En principe, **les élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires.**
- Les élèves qui n'utiliseraient pas les transports scolaires, même occasionnellement, sont **sous la responsabilité des parents**, comme stipulé dans l'art. 18 de la loi scolaire. Lors d'un transport scolaire organisé, les élèves sont sous la responsabilité du transporteur et des communes.
- Les élèves doivent être présents **5 min avant l'heure de départ du bus.**
- Dans le bus ou sur les places d'embarquement, **tous les élèves obéissent aux consignes des différents intervenants.**
- Les élèves bénéficiant d'une **carte TPF** sont priés de la garder durant **toute leur scolarité.**

Les premiers jours de la rentrée scolaire, des représentants du Conseil des parents auront la possibilité d'accompagner les enfants ponctuellement pendant les trajets du bus TPF. Cette démarche a pour but **d'aider les jeunes écoliers** à s'adapter et pour les mettre en confiance durant leurs premiers trajets. Il est toutefois vivement recommandé aux parents d'effectuer au préalable une ou plusieurs fois le trajet en bus avec leur enfant.

Sanctions



En cas de problème durant le transport, le chauffeur informera le Service des écoles de l'identité de l'élève perturbateur. Après l'envoi d'une lettre d'avertissement aux parents (sauf cas grave), une exclusion temporaire du bus pouvant aller jusqu'à 10 jours de classe peut être prononcée par le Conseil communal. Les parents assument le transport de leur enfant durant cette période.

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) constitue un élément du réseau de mesures d'aide scolaire, à disposition des élèves fribourgeois du circuit de l'école régulière.

Au moyen d'interactions gratifiantes, d'activités variées, ludiques et/ou spécifiques, l'enfant a l'occasion de reconstruire un autre rapport aux apprentissages et de se réengager dans une dynamique évolutive.

L'enfant, ses intérêts et ses ressources sont toujours au centre de nos interventions.

Références par cercles scolaires

Estavayer – Sévaz

Logopédie :

Fanny Duc-Brasey (lu-ma-je)
fanny.duc@edufr.ch
026 663 91 50

Sylvie Moine Hauser (lu-ma-je)
sylvie.moinehauser@edufr.ch
026 663 91 53

Mélanie Montero (lu-ma-je-ve)
melanie.montero@edufr.ch
026 663 91 48

Katharina Turnill (lu-ma-je-ve)
katharina.turnill@edufr.ch
026 663 91 56

Psychologie :

Perrine Bürgy (ma-me-je-ve matin)
perrine.burgy@edufr.ch
026 663 91 46

Joana Tavares Gendre (lu-ma-je)
joana.tavares@edufr.ch
026 663 91 41

Aurélie Christinaz (lu-ma-me-je)
aurelie.christinaz@edufr.ch
026 663 91 17

Virginie Arts : (lu-ma-me)
virginie.arts@edufr.ch
078 254 13 83

Psychomotricité :

Christine Mahieu (lu-ma-je-ve)
christine.mahieu@edufr.ch
026 663 91 59

Alexandre Estevinho Faustino
(ma ap-midi, me ap-midi, je ap-midi,
ve ap-midi)
alexandre.estevinho@edufr.ch
026 663 91 58

Procédure de signalement

1. Les parents ou les enseignants contactent un thérapeute de référence dans le service concerné, de préférence par mail sinon par téléphone.
2. Télécharger et compléter la fiche de signalement 124 (<http://www.estavayer-cep.ch>)
3. Envoyer la fiche de signalement à la direction des SLPP (une confirmation vous sera envoyée).
4. Un thérapeute vous appellera pour fixer une première rencontre.

Route d'Yverdon 19 – CP 664
1470 Estavayer-le-Lac
<http://www.estavayer-cep.ch>

SLPP, qui sommes-nous et que proposons- nous ?

A l'attention des parents

Année scolaire
2023-2024



Service de
Logopédie
Psychologie et
Psychomotricité

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) constitue un élément du réseau de mesures d'aide scolaire, à disposition des élèves fribourgeois du circuit de l'école régulière.

Au moyen d'interactions gratifiantes, d'activités variées, ludiques et/ou spécifiques, l'enfant a l'occasion de reconstruire un autre rapport aux apprentissages et de se réengager dans une dynamique évolutive.

L'enfant, ses intérêts et ses ressources sont toujours au centre de nos interventions.



LOGOPEDIE

Les difficultés rencontrées auprès de la population scolaire peuvent toucher les domaines suivants :

- Langage oral
- Langage écrit
- Communication verbale et non verbale
- Raisonnement logico-mathématique
- Organisation spatio-temporelle, troubles perceptifs et mnésiques



PSYCHOLOGIE

Les problématiques peuvent toucher les aspects cognitifs, relationnels et affectifs.

Ces difficultés peuvent concerner :

- Apprentissages
- Fonctions intellectuelles
- Attention, concentration
- Image de soi
- Comportement et relations sociales
- Relations familiales
- Manifestations psychosomatiques



PSYCHOMOTRICITE

Les difficultés rencontrées s'expriment à travers le corps dans ses aspects fonctionnels, cognitifs, expressifs, relationnels et affectifs.

Elles peuvent toucher les domaines suivants :

- Motricité globale et fine
- Régulation tonique et équilibre tonico-émotionnel
- Intégration sensorielle et perception
- Schéma corporel
- Comportement et communication
- Intégrité corporelle
- Attention et concentration
- Organisation spatiale et temporelle

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en **situation de handicap** attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e des spécialistes reconnus-es par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études. Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire dédié aux parents, sous le lien suivant :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/compensation-des-desavantages-a-lecole-obligatoire>

Travailleurs sociaux (TSS)

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les cercles scolaires primaires de la Broye accueillent des travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) dans leurs établissements.

Le travail social en milieu scolaire :

- **S'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés** (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- **Accompagne, soutient, oriente** aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignants-es ou encore la Direction de l'école
- Participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- **Favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves**

Cet accompagnement peut intervenir à la suite d'une demande des enseignants, de la Direction de l'école ou des parents.



Fonds assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le Conseil d'État a décidé de **renforcer son soutien aux familles** par la création d'un fonds.

Le fonds ASA prend en charge des frais spécifiques destinés à atténuer les effets causés par un accident ou un problème de santé grave pour les enfants ou jeunes de familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à cet accident ou problème de santé. Les demandes sont à déposer auprès du Service de la santé publique.

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/assurances/assurance-scolaire-contre-les-accide>

Accueil extrascolaire

Zone 1 – Estavayer-le-Lac et Font

L'accueil est situé dans le bâtiment de Motte-Châtel et peut accueillir jusqu'à **60 enfants**.

Il est ouvert durant toute l'année scolaire de 6H30 à 18H00 pour les enfants d'Estavayer-Le-Lac et Font et durant toutes **les vacances scolaires à tous les enfants de la commune d'Estavayer**.

Les élèves **de 1H à 3H** sont accompagnés par un adulte pour les trajets depuis leur établissement scolaire jusqu'à l'accueil et pour les trajets retour, et ce durant toute l'année scolaire.

Zone 2 – Rueyres-les-Prés

Cette structure d'accueil extrascolaire est prévue pour tous les enfants de la zone 2 comprenant les villages de **Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés**, ainsi que ceux d'**Autavaux, Forel, Montbrelloz et Sévaz**. Elle se trouve au rez-de-chaussée de l'école des Quatre vents et peut accueillir jusqu'à **24 enfants**.

L'accueil est ouvert de **6H30 à 18H00** du lundi au vendredi.

Zone 3 - Murist

Cette structure complète l'offre d'accueil de notre établissement scolaire. Elle se situe à côté de la salle de gymnastique et des salles de classe et peut également accueillir jusqu'à **20 enfants de Murist, Vuissens, Franex, Montborget et la Vounaise**.

L'accueil est ouvert de **6H30 à 18H00** du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement concernant la disponibilité dans l'un de nos 3 lieux d'accueils extrascolaires, la responsable se tient à votre disposition au **026 664 89 48** ou par courriel à l'adresse aes@estavayer.ch

De plus amples informations, dont les règlements de la Commune d'Estavayer et le règlement d'application ainsi que les tarifs, sont disponibles sur notre site internet www.estavayer.ch

Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye



District de la Broye
**Accueil Familial
de Jour**

Cette association propose **des personnes agréées** pour la garde des enfants. L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une accueillante en milieu familial (**maman de jour agréée**)

Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye,

Rue de l'Hôtel de Ville 8, 1470 Estavayer-le-Lac

026 665 03 65 ou broye@accueildejour.ch

<https://www.accueildejour.ch/broye/>

Médecine scolaire

Afin de répondre aux besoins actuels des élèves, l'organisation de la médecine scolaire dans le canton de Fribourg a été modifiée. La nouvelle organisation (**Frimesco**) sera progressivement mise en place dans le canton, sur une période de trois ans. Les parents concernés seront informés par le Secrétariat des écoles. **Le premier examen** est demandé **avant l'entrée à l'école obligatoire**, donc en 1^{ère} Harmos. **Cet examen obligatoire** sera effectué par le **pédiatre ou médecin de famille** habituel de l'enfant. **C'est un examen préventif** qui permet de vérifier le développement général de l'enfant et plus particulièrement la vue, l'audition, la motricité et le langage. De plus, à cette occasion, **les vaccinations recommandées** seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents.



En ce qui concerne le **deuxième examen**, ce dernier ne sera pas possible selon les nouvelles règles Frimesco. Le Service du médecin cantonal, débordé durant l'année 2020 par la pandémie de Covid 19, n'a pas été en mesure de finaliser son organisation. Par conséquent, pour les enfants de 8^{ème} Harmos, l'ancien système sera prolongé jusqu'à la rentrée scolaire 2024-2025. **Cet examen est obligatoire** et comprendra essentiellement un entretien, qui sera mené soit par un-e infirmier-ère scolaire, soit par un-e médecin scolaire. Un contrôle du poids, de la taille et du dos sera également effectué. Ce deuxième examen, réalisé dans le cadre scolaire, est complémentaire aux contrôles effectués chez le médecin habituel de votre enfant. Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site du canton de fribourg <https://www.fr.ch/dsas/smc>

Service dentaire

Prophylaxie dentaire

Une fois par année, un membre de la prophylaxie passe dans les classes pour sensibiliser les enfants aux bons gestes pour une bonne hygiène bucco-dentaire.



Contrôle dentaire

Chaque enfant en âge de scolarité obligatoire **doit effectuer un contrôle dentaire annuel**. Ces contrôles sont organisés par le Secrétariat des écoles auprès des dentistes conventionnés ou de la caravane dentaire, selon la zone d'habitation. Vous pouvez également le faire auprès de votre médecin dentiste privé (**demandez une attestation que vous pourrez ensuite envoyer au Secrétariat des écoles**).

En début d'année scolaire, le Secrétariat des écoles envoie aux parents un courrier avec toutes les informations.

Traitements orthodontiques

Dans certains cas, la Commune peut octroyer une aide financière. Une demande écrite, justifiée par le médecin orthodontiste, est adressée avant la prise en charge à l'Administration communale.

Aide financière

Pour obtenir plus de renseignements concernant une éventuelle **aide financière** aux coûts des soins dentaires, vous trouverez toutes les informations sur le lien suivant ; <https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/ecole-enfantine-primaire>

Les poux

Chaque année voit dans nos classes l'apparition de poux. Si ces bêtes indésirables se manifestent chez votre enfant, nous vous serions obligés d'observer les directives suivantes :

- **Veillez le signaler immédiatement à l'enseignant ;**
- Employez une préparation conseillée par votre pharmacien et observez le mode d'emploi ;
- Une tête qui a attrapé des poux est interdite de piscine !

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de la Direction de la formation ainsi que des brochures traduites en 7 langues <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux> .

Les tiques

Dans la Broye, les tiques sont particulièrement virulentes et peuvent transmettre des maladies comme la maladie de Lyme, ou borréliose, mais aussi l'encéphalite à tiques.

Nous vous recommandons :

- Portez des vêtements bien fermés ;
- Evitez les sous-bois ;
- Utilisez des répulsifs contre les tiques (à pulvériser aussi bien sur la peau que sur les vêtements) ;
- Examinez toutes les parties du corps et vêtements après chaque passage dans un milieu à risques.

En cas de piqûre, retirez la tique le plus rapidement possible. Pour plus d'informations sur les tiques : www.piqure-de-tique.ch

L'éducation sexuelle

De tout temps, les enfants se sont trouvés confrontés à de multiples questions concernant la sexualité, y compris les abus sexuels et le sida.

Toutefois, à notre époque, les médias les interpellent parfois avec violence et les enfants reçoivent ces informations sans toujours comprendre ce qu'ils voient ou entendent. Il s'agit alors d'apporter des réponses simples et exactes à leurs questions.

C'est certes le rôle des parents mais, pour les aider dans leur tâche, un service comprenant des personnes spécialement formées à ce travail est à leur disposition.

Une animatrice et déléguée du Département de la santé publique passe habituellement chaque année dans les classes **de 2^H, 6^H et 8^H**.

Elle anime également une soirée d'information pour les parents à laquelle vous serez invités l'année où votre enfant sera concerné par ce cours.

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la **Brigade des Mineurs** (BMI) visitent chaque année les classes de **7H**. Ils rappellent aux élèves que chacun a **des droits** mais aussi **des devoirs**.

Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer. Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : <https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>

Recommandations de santé

Nutrition

L'alimentation est primordiale pour la bonne santé de votre enfant. Les problèmes de surpoids sont souvent la conséquence de mauvaises habitudes alimentaires et d'un manque de mouvement.

Encouragez votre enfant à se rendre à pied à l'école et à la pratique d'une activité sportive !

L'objectif du programme cantonal fribourgeois – Alimentation, activité physique, santé mentale est de créer un environnement favorable à la santé afin de prévenir les maladies non transmissibles et agir sur les facteurs de risque tels que le surpoids et l'obésité, chez les enfants et les jeunes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du département cantonal sur <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/programme-cantonal-fribourgeois-alimentation-activite-physique-sante-mentale>



Sommeil

Pour être performants à l'école, il est important que les enfants puissent bénéficier d'un nombre suffisant d'heures de sommeil. Il est conseillé de les coucher à des heures régulières afin qu'ils aient au moins 8 à 9 heures de sommeil.

Internet – télévision



L'école recommande aux parents de veiller aux différents accès sur les sites internet et d'instaurer un dialogue clair sur son utilisation et ses risques (anonymat, photo, publication privée, etc.).

Le contrôle parental est vivement conseillé ainsi que pour les programmes audiovisuels.

Une famille 2.0 ou « **comment accompagner nos enfants à l'ère digitale** ». Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet sous l'onglet « **Ecoles** ».

Education physique et sportive (EPS) : Les élèves suivent 3 périodes de sport par semaine. Les enseignants-es collaborent étroitement avec les enseignants de sport à l'élaboration et à la réalisation de ces leçons. **Lors des heures doubles de sport, tous les élèves de 3H à 8H doivent se doucher.**

Recommandations pour l'utilisation de la piscine

La piscine : Les classes de 3H à 8H suivent chaque année des leçons de piscine.

- Les filles portent un maillot de bain, une ou deux pièces, adapté à la natation (éviter les maillots qui s'attachent avec des ficelles).
- Les garçons portent un caleçon de bain (le short est toléré mais il ne doit pas dépasser la mi-cuisse).
- Le bonnet de bain en « silicone » ou imperméable est obligatoire
- Les cheveux longs sont attachés au-dessus de la tête et couverts sous le bonnet.
- Apporter un linge
- Prendre un produit pour la douche
- Evitez de prendre des objets de valeur (chaînettes en or, montre, etc).



Santé

- Les élèves qui ont des verrues plantaires sont priés, pour éviter une épidémie, de se munir de chaussettes en plastique qu'ils devront également garder pour nager.

Pour éviter les verrues plantaires, les élèves peuvent se munir de petites chaussures en plastique pour marcher sur le bord de la piscine. Les verrues ne s'attrapent pas dans l'eau !

Si, lors du contrôle périodique, les enseignantes de natation détectent des verrues ou autres infections mycosiques, l'élève devra impérativement porter un chausson de natation*

* Ils sont vendus en pharmacie ainsi que les produits abrasifs qui, régulièrement appliqués, sont très efficaces. Une verrue à un pied n'est en aucun cas une raison pour manquer un cours de natation.

- Si votre enfant a des poux, il ne peut pas se rendre à la piscine.
- Si l'élève souffre d'un problème de santé particulier (maladie cardiaque, diabète, épilepsie, asthme, oreille interne, infection, eczéma, molluscum, etc.), un certificat médical est exigé.
- Pour les jours plus froids, prévoir un bonnet d'hiver pour la sortie.

Sport facultatif

Le « **sport facultatif** » a été développé pour vos enfants afin qu'ils **puissent s'amuser en bougeant** et pour qu'ils **pratiquent régulièrement des activités sportives** diverses.

De nombreuses activités leur sont proposées **gratuitement** et sont dispensées par une équipe de moniteurs motivés et qualifiés durant l'année scolaire (automne, hiver, printemps).

Votre enfant sera pris en charge durant le temps de l'activité (60 minutes). Les trajets sont sous la responsabilité des parents.

Le descriptif des activités ainsi que le coupon d'inscription vous parviendront en temps voulu.



Camps de ski 2024



Nous sommes à la **recherche de bénévoles** qui aideront les enseignants durant ces semaines à la neige. Pour chaque camp, le nombre d'accompagnants est limité.

Pour les personnes intéressées, nous vous prions de bien vouloir nous contactez uniquement par courriel à sports@estavayer.ch.

Les camps qui se dérouleront à Bellegarde-Jaun

Camp N° 1 Du 15 au 19 janvier	Camp N° 2 Du 22 au 26 janvier	Camp N° 4 Du 29 au 2 février
6HA	6HB	6HV
6HM	6HC	7HV
	5-6HO	8HV

Les camps qui se dérouleront à Grimontz

Camp N° 3 Du 22 au 26 janvier	Camp N° 5 Du 29 au 2 février	Camp No 6 Du 5 au 9 février
7HB	7HA	7HC
7-8HO	8HC	7HM
8HA	8HB	8HM

Catéchèse ?

À leur âge, les enfants se posent de nombreuses questions :

- est-ce que Dieu existe ?
- qui est-il ? où est-il ? que fait-il ?
- pourquoi ne puis-je pas le voir ?
- puis-je parler avec lui, devenir son ami(e) ?

La catéchèse œcuménique à l'école enfantine permet aux enfants de découvrir ou d'approfondir leur relation à Dieu et d'acquérir des connaissances sur la tradition chrétienne, son histoire, ses principales fêtes et ses chants de manière ludique et créative.

Œcuménique ?

L'œcuménisme désigne le dialogue et la collaboration entre les différentes Églises chrétiennes.

Dans le canton de Fribourg, la collaboration entre l'Église évangélique réformée et l'Église catholique se vit au quotidien dans les aumôneries des EMS, des hôpitaux, des écoles, des prisons, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais aussi dans la catéchèse à l'école enfantine (1-2H).

À l'école enfantine, les deux Églises portent ensemble la responsabilité de la catéchèse.

Activités

Voici le déroulement d'une rencontre :

- Accueil par les animatrices
- Découverte d'une histoire de la Bible
- Discussion avec les enfants
- Réalisation d'activités créatives
- Chant, prière, initiation à la ritualité



Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et prennent en compte leur développement et leur spiritualité.

Les cinq temps forts sont articulés autour d'un fil rouge ou thème de l'année (par exemple : les émotions, la prière, etc.).



A disposition pour tout renseignement : catechese@cath-fr.ch

Ethique et religions

Une leçon par semaine est réservée à l'**enseignement religieux** catholique et réformé. Cette leçon est animée par des catéchistes et catéchètes mandatés par les paroisses concernées.

Les élèves d'autre confession ou dispensés (formulaire à demander à l'enseignant/e) se rendent normalement à l'école.

Les inscriptions se font pour une année scolaire complète.

L'éthique et les cultures religieuses (ECR) correspondent également à une unité de 50 minutes donnée par l'enseignant/e.

Ce domaine d'enseignement a pour objectif d'ouvrir les élèves à la diversité et à les éveiller aux diverses valeurs humanistes et religieuses. Cette leçon est suivie par tous les élèves (art. 42 du RLS)

Nos Us et coutumes

Carnaval

Les enseignants s'organisent par tournus pour qu'une partie des classes prenne part au cortège du Carnaval.

1er mai

Dans le canton de Fribourg, il est de coutume que les enfants aillent chanter dans les commerces et chez les privés de la ville afin de recevoir quelques sous ou friandises.

Cette tradition permet aux enfants de récolter un peu d'argent pour offrir un cadeau le jour de la Fête des Mères (2^{ème} dimanche du mois de mai).

Fête-Dieu

Dans la zone 1, les enfants de toutes les classes peuvent participer avec leur enseignant ou leur catéchiste à la procession de la Fête-Dieu.

Activités créatrices et manuelles

Deux ou trois leçons d'AC font partie de la grille horaire des classes primaires. La classe est en général partagée en deux groupes qui se rendent alternativement dans la classe de l'enseignant AC ou restent en classe avec leur enseignant.



Bibliothèque publique



ESTABIBLIO.CH

Bibliothèque publique

Route de la Chapelle 33
1470 Estavayer-le-Lac

[026 663 95 08](tel:0266639508)

info@estabiblio.ch

Site internet

Jour	Horaire
Mardi	14h00 – 17h00
Mercredi	15h30 – 18h00
Jeudi	18h30 – 20h30
Vendredi	15h00 – 19h00
Samedi	09h30 – 11h30

Des personnes à qui parler ?

Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	Boulevard de Pérolles 24 Case postale 1701 Fribourg 026 305 15 30
Office des curatelles	Bâtiment de l'Hôpital Case postale 896 1470 Estavayer-le-Lac 026 664 71 04
LAVI, enfants et adolescents Centre de consultations	Boulevard de Pérolles 18A Case postale 1701 Fribourg 026 305 15 80
La main tendue – une oreille à qui parler ?	143
Pro Junior Fribourg – (ancien Pro Juventute) Ligne d'urgence 24/24 gratuit - 147	Pro Junior Fribourg Boulevard de Pérolles 42 1700 Fribourg 026 424 24 42 / contact@projunior-fr.ch
REPER Promotion de la santé et prévention	Rue Hans-Fries 11 1701 Fribourg 026 322 29 01 / info@reper-fr.ch
PROFA FRIBOURG – Planning familial et consultation de santé sexuelle	Fondation PROFA Rue de Lausanne 9 1530 Payerne 021 631 01 49
Office familial Fribourg Consultation conjugale et familiale	Avenue de la Gare 14 1700 Fribourg 026 322 10 14





Éducation Familiale Familienbegleitung

Activités de l'Éducation Familiale – 2023 à Estavayer-le-Lac

Ateliers familles

Des ateliers en famille, avec la possibilité de partager autour d'un café-goûter toutes questions concernant l'éducation des enfants.

Dates un mardi par mois, 9h30-11h

12 septembre : Chaque chose en son temps

10 octobre : Je fais seul

21 novembre : Créer et jouer

19 décembre : Le jeu libre

Lieu Bibliothèque publique
Route de la Chapelle 33



Agenda actuel et plus d'infos

www.educationfamiliale.ch

Facebook/Instagram @educationfamiliale.ch

Contact et permanence

026 321 48 70 / contact@educationfamiliale.ch

Avec le soutien de



Bibliothèque
publique
Estavayer-le-Lac



1. Bâtiments, cours et périmètre scolaire

1.1 Le périmètre scolaire comprend les bâtiments et les infrastructures scolaires. Ce règlement est valable pour la durée du temps scolaire y compris les 10 minutes d'encadrement.

1.2 Les dispositions du présent règlement sont applicables pour toutes les activités organisées par l'école notamment lors des camps, courses d'école, sorties, journées sportives ou activités culturelles, ainsi que lors des déplacements entre les bâtiments scolaires.

1.3 L'accès des bâtiments est autorisé aux élèves à partir de l'instant où retentit la sonnerie. Sous autorisation d'un surveillant de cour, un élève peut pénétrer dans le bâtiment avant la sonnerie.

1.4 A la sonnerie, les élèves se rassemblent en colonne par deux et entrent silencieusement en compagnie de l'enseignant. Les parents se tiennent en retrait et laissent les élèves entrer dans le bâtiment.

1.5 Les élèves ne crient pas et ne courent pas dans les corridors, salles de classe et autres locaux. Les jeux cessent dès la sonnerie.

1.6 Durant les heures d'école, l'accès des bâtiments et préaux est autorisé uniquement aux personnes en lien direct avec l'école. L'accès des bâtiments aux parents est autorisé uniquement en cas de besoins spécifiques. Les enfants ne devraient pas se rendre dans l'espace scolaire plus de 15 minutes avant le début de l'école.

1.7 A la récréation, les élèves se rendent immédiatement dans la cour ou la partie de la cour qui leur est réservée. Ils ne stationnent pas dans les corridors ni dans les toilettes des bâtiments.

1.8 Les élèves ne peuvent quitter la cour sans autorisation.

1.9 Les élèves ne lancent pas de projectiles et n'utilisent pas dans leurs jeux des objets pouvant présenter un danger.

1.10 L'usage de moyens de transports, bicyclettes (dès la 6H avec casque) et trottinettes, est autorisé pour se déplacer vers son bâtiment scolaire. Ils sont, par contre, interdits dans le périmètre scolaire (cour). Tout autre engin à roulettes est strictement interdit. Le trajet scolaire reste sous la responsabilité des parents.

2. Tenue, ordre et propreté

2.1 La tenue vestimentaire à l'école est toujours décente. Les parents veillent également à ce qu'elle soit confortable et appropriée, y compris pour le sport. Le maquillage est interdit.

A l'intérieur des bâtiments, les élèves ne portent pas de casquette, de bonnet ou de capuche.

2.2 Les pantoufles sont obligatoires dans les salles de classe.

2.3 L'enseignant ou tout autre professionnel de l'école peut confisquer sur le champ tout objet dangereux ou susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui. Dans un tel cas, le professionnel concerné en informe les parents et remet l'objet confisqué à la direction. Les parents peuvent le récupérer auprès de la direction de l'établissement après une durée d'un mois. Les objets dangereux ou susceptibles de faire l'objet d'une plainte pourront être remis à la police.

2.4 Dans le périmètre scolaire, ainsi que dans les bus, les appareils personnels des élèves, notamment les **montres connectées**, et les **téléphones portables**, doivent être éteints et rangés au fond du cartable (et non simplement mis en veille). L'enseignant met à disposition un endroit spécifique où déposer un téléphone éteint durant le temps de classe. En cas de non-respect, les sanctions du point 2.3 sont appliquées.

2.5 L'école n'est pas responsable du matériel personnel des élèves. Celui-ci n'est pas remboursé en cas de disparition ou de déprédation.

2.6 A la fin de chaque demi-journée, les élèves mettent en ordre les locaux qu'ils quittent et prennent les dispositions relatives au nettoyage des locaux.

2.7 A moins d'y être autorisé par un professionnel de l'établissement, les élèves ne consomment pas de nourriture ou de boissons à l'intérieur d'un bâtiment scolaire.

2.8 Afin d'éviter toutes déprédations, les bonbons et les chewing-gums sont interdits dans le périmètre scolaire.

3. Matériel scolaire

3.1 L'élève prend soin du matériel mis à disposition par l'école. Il suit les consignes transmises par les professionnels de l'école à ce propos. En cas de déprédation ou de perte, l'élève doit le remplacer aux frais des parents.

3.2 Le carnet journalier de l'élève est un document officiel qui fait le lien entre l'école, les parents et l'élève. Il doit être signé à la fin de chaque semaine par les parents.

4. Absences, congés, dispenses

4.1 La direction et les enseignants informent les parents de la procédure pour signaler rapidement l'absence d'un élève en classe et rappellent les règles concernant la justification des absences et des congés individuels.

4.2 Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant qui tiendra à jour un décompte des absences. Ce dernier signalera tout abus à la direction.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à l'enseignant dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non-compris, ou en cas d'absences répétées.

4.3 Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé motivée auprès du Responsable d'établissement au moyen du formulaire officiel disponible sur le site de la commune, onglet école, uniquement pour :

a) un événement familial important,

b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important,

c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

En aucun cas pour une raison de loisir ou de vacances.

4.4 En cas d'absence, les parents et l'élève, d'entente avec l'enseignant, prennent toute mesure utile pour rattraper rapidement le travail à effectuer.

4.5 Lorsqu'un élève est dispensé d'éducation physique, piscine, camps, activités sportives, un certificat médical doit être transmis à l'enseignant. Cette dispense ne l'autorise en aucun cas à rester à la maison. L'enseignant organisera son placement et le travail à effectuer.

4.6 En cas d'absence non annoncée après 10 min et sans possibilité de joindre les parents, les enseignants sont tenus d'appeler le secrétariat des écoles. La police locale ou cantonale se déplacera au domicile de l'enfant afin de connaître les raisons de cette absence.

En cas de rendez-vous (médecin, dentiste, ou autre), les parents informent rapidement l'enseignant dès la date connue ou au plus tard 3 jours avant. (Procédure propre à chaque enseignant) Toutefois, les rendez-vous doivent, dans la mesure du possible, être fixés en dehors du temps de classe. Lorsqu'une absence illégitime d'un élève est due au fait des parents, la Direction d'établissement entend les parents et en informe le Préfet.

5. Sanctions

5.1 Les comportements inadéquats et les infractions au présent peuvent être sanctionnés selon les dispositions prévues par la loi scolaire et son règlement d'application.

6. Données personnelles de l'élève

6.1. En cas de changement de domicile ou de modification des coordonnées communiquées lors de l'inscription de l'élève, les parents en informent sans délai l'enseignant, la direction et l'administration communale.

7. Disposition finale

7.1. Son entrée en vigueur a été fixée au 24 août 2017

Bonne année scolaire
à tous !

